



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

INRA

Question écrite n° 15103

Texte de la question

M. Philippe Nauche attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le souhait annoncé par les instances de l'INRA de se désengager des travaux menés notamment par le centre de Bordeaux sur l'innovation variétale dans le domaine de la noix. Cette intention apparaît totalement injustifiée compte tenu de l'importance de cette espèce, des enjeux de sa culture, de son commerce et des implications sociales, environnementales et de santé publique de cette production. Il lui demande en conséquence de quelle manière il a l'intention d'intervenir pour éviter que soit mise en oeuvre une décision qui pénaliserait l'avenir du second pôle mondial en la matière.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiète d'un éventuel désengagement de l'Institut national de la recherche agronomique des travaux sur l'innovation variétale de la noix menés par le Centre de Bordeaux. Les recherches conduites par l'INRA concernent aussi bien les noyers à fruit que les noyers à bois ou à double fin (bois et fruit). Elles portent, d'une part, sur la conservation des ressources génétiques et l'amélioration génétique, et d'autre part, sur l'écophysiologie du noyer, sur certaines maladies, sur la conduite des plantations à des fins de production fruitière ou dans le cadre des systèmes agroforestiers (domaines importants dans une perspective de changement climatique) et sur la qualité du bois. L'enjeu économique que représente la production de noix, et l'expertise de l'INRA en matière d'innovation variétale de cette espèce justifient le maintien d'un investissement en recherche et développement. Ces recherches devront toutefois s'inscrire dans une stratégie de gestion et d'exploitation de la diversité génétique pour une double finalité fruitière et forestière. Il apparaît également souhaitable que la profession contribue aux phases d'évaluation et de tri du matériel proposé par l'INRA, selon des modalités similaires à ce qui se pratique avec d'autres professions dont l'INRA accueille les ingénieurs et personnels techniques dans des plate-formes dites de transfert et d'innovation technique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Nauche](#)

Circonscription : Corrèze (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15103

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2008, page 429

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2263